

Demande de financement dans le cadre du dispositif ForProSup 2022-2023.

Conseil d'administration du 13 décembre 2021

Délibération 2021/12/CA-115

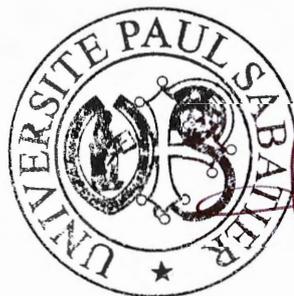
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers autorisent le Président à solliciter un financement auprès de la Région Occitanie dans le cadre du dispositif ForProSup pour l'année universitaire 2022-2023.

Toulouse, le 13 décembre 2021
Le Président,



Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 35

Nombre de voix favorables : 34
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 1
Ne prennent pas part au vote : 0